

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: FRUPICA
Code du produit	: KI 009 0036
Type de formulation	: Poudre mouillable (WP)
Matière active	: Mepanipyrim.
Numéro d'agrégation	: 9128P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Agriculture. Produit phytosanitaire
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERTIS EUROPE

Woluwedal 60 Avenue de la Woluwe

1200 Bruxelles/Brussel - Belgique/Belgie

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +44 (0) 370 0492 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Sens. 1 H317

Carc. 2 H351

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn ;N ;

R40

R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Mepanipirim

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient dans un site d'élimination adéquat en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Autres mentions :

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xn - Nocif

 N - Dangereux pour
l'environnement

Composants dangereux :

Mepanipirim

Phrases R :

R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

Autres mentions

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPo2: Laver tous les équipements de protection après utilisation.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Mepanipirim	(n° CAS) 110235-47-7 (Numéro CE) 600-951-7 (Numéro index) 612-229-00-9	>= 50	Cat.Carc.3; R40 N; R50/53
GEROPON AS 384		< 5	Xi; R36 R52/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mepanipirim	(n° CAS) 110235-47-7 (Numéro CE) 600-951-7 (Numéro index) 612-229-00-9	>= 50	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
GEROPON AS 384		< 5	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de troubles ou de symptômes, il s'agit d'éviter d'autres expositions.
- Inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
Enlever vêtements et chaussures contaminés
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible
Risques : Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre chimique sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Pas de réactions dangereuses lorsqu'elles sont stockées et traitées conformément aux instructions prescrites.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
Ne pas respirer les fumées
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu
Si possible, prenez les contenants hors de la zone dangereuse.
Contenir l'eau utilisée contre l'incendie en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher son écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et de protection respiratoire
En cas d'incendie porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact direct avec la substance.
Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le produit a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant
- Après absorption le produit déversé le mettre dans des récipients étanches et étiqueter correctement.
- Evacuer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
- En cas de déversement important:
- Contactez un expert.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations
- Éviter le contact avec les yeux, la peau, nez et la bouche.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- Conserver hors de la portée des enfants
- Utiliser l'emballage d'origine, bien fermé.
- Conserver à l'abri de la chaleur et rayons directs du soleil.
- Produit hygroscopique
- Protéger du limière et humidité.
- Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide. Voir l'étiquette de l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection ;Gants ;Lunettes bien ajustables ;Masque.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Vêtements de protection résistant pour produits chimiques.

Protection des mains : Des gants en caoutchouc/ des gants en Néoprène/des gants de nitrile.

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps : Tablier en PVC ou caoutchouc.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.4 g/cm ³
Solubilité	: insoluble.
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: il n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses lorsqu'elles sont stockées et traitées conformément aux instructions prescrites.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lorsqu'elles sont stockées et traitées conformément aux instructions prescrites.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du lumière et humidité.

De la chaleur et rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire :Dégagement de fumées toxiques et corrosives. Chlore. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

FRUPICA	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 3.5 mg/l/4h

Mepaniprim (110235-47-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 0.59 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
 Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

FRUPICA	
CL50 Poissons	> 1.34 mg/l
CE50 Daphnia 1	0.96 mg/l 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	0.46 mg/l 96h

Mepaniprim (110235-47-7)	
CL50 Poissons	> 0.74 mg/l (Rainbow trout -96h)
CE50 Daphnia (<i>Daphnia magna</i>)	0.63 mg/l (48h)
CE50 autres organismes aquatiques (<i>Selenastrum capricornutum</i>)	1.2 mg/l (72h)
NOEC (aigu) (<i>Rainbow trout</i>)	0.029 mg/l (28 j)
NOEC (chronique) (<i>Daphnia magna</i>)	0.031 mg/l (21 j)

12.2. Persistance et dégradabilité
Mepanipyrim (110235-47-7)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable.
------------------------------	----------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Mepanipyrim (110235-47-7)

Coefficient de partage : n-octanol / eau	3.28
--	------

12.4. Mobilité dans le sol
Mepanipyrim (110235-47-7)

Mobilité dans le sol	72.0 mN/m at 24 °C (90% saturated solution)
----------------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Ne pas rejeter dans les canalisations d'eau de surface / eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Appliquer la procédure de lavage triple du conteneur vide et placer l'eau de rinçage dans le récipient où le mélange a été préparé.

Manipuler les conteneurs vides et les déchets, tels qu'établis par les autorités compétentes.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3077

N° UN (IATA) : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Etiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

Polluant marin



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ONU) : M7

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : Fiches de données de sécurité des composants.

Dossiers Certis Europe BV.

Règlement (CE) No 1272/2008 (« CLP »).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Acute 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1

Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Carc. 2	Cancerogénité Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R36	Irritant pour les yeux
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

MASTER SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.